

**Département de l'Indre
Commune de Ceaulmont**

**Compte-Rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2021
Délibérations consultables en mairie du 11 septembre 2021 au 11 novembre 2021
pendant les horaires d'ouverture de la mairie**

L'an deux mille vingt-et-un, le 20 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CEAULMONT, légalement convoqués en date du 14 septembre deux mille vingt-et-un, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre PETITGUILLAUME, Maire.

PRÉSENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, Mme Anne-Laure BODIN, M. Gilles LOUSTALOT, M. Jérôme GABILLAUD, M. Nicolas ROUTET, M. John LE MENTEC, M. Loïc HÉMERY, Mme Françoise VALENTIN, M. Frédéric SIMON, Mme Paméla GAUTIER, M. Jean-Marc DAVID, Mme Séverine GABILLAUD, Mme Catherine AUMAITRE, Mme Pascale ADAM.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Julie JAOUEN (a donné pouvoir à M. Nicolas ROUTET)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Séverine GABILLAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du Procès-Verbal du 2 juin 2021

Le Procès-Verbal de la séance du 2 juin 2021 a été adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Avis défavorable sur l'absence de modification de la zone A du règlement du PLUI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 voix contre, émet un avis défavorable sur l'absence de modification de la zone A du règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) au lieu-dit « Le Petit Multon ».

2 – Projet et Offre de service « Environnement numérique de travail pour les écoles maternelles et élémentaires de la Région Centre-Val de Loire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet d'Espace Numérique de Travail mutualisé « PrimOT » et l'offre de service du GIP RECIA au prix de 45 € par classe et par an avec une adhésion de 100 € pour une commune de 501 à 1000 habitants dont un prorata sera appliqué en fonction de mois d'utilisation réelle de l'ENT, pour toute adhésion en cours d'année.

3 – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Dans le cadre du CRTE, la Commune a identifié des projets concernant la sécurité et l'aménagement des villages qui ont été transmis à la Communauté de Communes.

Une réunion a eu lieu entre le Maire, Mme Viviana BENARD GILLET Cheffe de projet Petites Villes de Demain de la Communauté de Communes et Monsieur Christophe DUBOST du Bureau d'études DB afin de compléter une fiche action pour la préparation du dossier.

4 – Lancement du nouveau groupe d'achat d'énergies « PÔLE ÉNERGIE CENTRE »

Les syndicats d'énergie de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et d'Eure-et-Loir proposent aux collectivités de rejoindre leur groupement d'achat « Pôle Energie Centre » en vue de leur permettre d'organiser la fourniture en électricité et en gaz naturel de leurs sites et de leurs équipements et d'accéder aux offres les plus pertinentes des fournisseurs d'énergie.

Le Conseil Municipal propose, ultérieurement, une rencontre avec un technicien du SDEI pour obtenir des informations complémentaires avant le 31 décembre 2021.

5 – Dématérialisation des Applications du Droit des Sols (ADS)

Les demandes d'autorisation d'urbanisme devront être déposées par voie dématérialisée à partir du 1^{er} janvier 2022. Pour ce faire, la Communauté de Communes assurera l'achat du logiciel. La charge de fonctionnement annuelle sera prise en charge à 50 % par la Communauté de Communes et le solde de 50 % sera à payer par les communes à la CC au prorata du nombre d'habitants.

Le coût de maintenance annuelle sera susceptible d'évoluer et la facturation sera ajustée. En ce qui nous concerne la participation communale annuelle serait de 80.61 €.

6 – Délibération Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la BPVF l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € sur une durée de 12 mois.

7 – Réseau d'aides spécialisées des élèves en difficulté (RASED) – Participation communale aux dépenses de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la participation de la commune au titre des frais de fonctionnement du RASED, à 3,50 € (trois euros et cinquante centimes) par élève inscrit à l'école communale.

8 – Exonération en faveur des immeubles situés dans es zones de revitalisation des commerces en milieu rural définies au III de l'article 1464 G du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles rattachés à un établissement exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1464 G du Code Général des Impôts et fixe le taux de l'exonération à 100 %.

9 – Exonération en faveur des établissements exerçant une activité commerciale situés dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des établissements exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1464 G du Code Général des Impôts et fixe le taux de l'exonération à 100 %.

10 – Questions diverses

- **Travaux du Département** : La Commission Permanente du Conseil Départemental, dans sa séance du 3 septembre 2021, a décidé de procéder aux travaux suivants concernant notre commune : amélioration de l'adhérence de la chaussée, sur la R.D. 913, pour un montant de 40 000.00 €.
- **Organisation de la Finale de la Coupe de France des Rallyes** : Suite à la réunion du 17 septembre avec les organisateurs et les présidents des associations, Monsieur Jean-Marc DAVID fait un point sur l'organisation du rallye du 16 octobre 2021.
- **Dispositifs d'alerte inondation** : La DREAL vient de mettre en place deux outils gratuits à dispositions des collectivités dans le cadre de la prévention au risque d'inondation :
 1. **VIGICRUE FLASH** : Outil permettant à un certain nombre de communes de disposer d'alertes inondations personnalisées (SMS, mails, appels téléphoniques) sur les cours d'eau non couverts par le réseau VIGICRUE.
 2. **APIC** (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) : Outil permettant à l'ensemble des communes de disposer d'alertes personnalisées sur les risques de pluies intenses.